

Procès-Verbal du Conseil d'Administration Lycée Alexandre Dumas
n° 3/2024 du 24 septembre 2024

Le quorum étant atteint (19/30), le Proviseur du lycée et président de séance démarre le CA à 18h09, dans la salle polyvalente et présente d'ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2024
3. Bilan de l'année scolaire 2023/2024
4. Présentation du plan annuel de remplacement de courte durée
5. Présentation du projet d'évaluation
6. Points financiers
 - Répartition des crédits d'état
 - Programme prévisionnel des sorties et voyages 2024/2025
 - Tarifs de restauration collective 2024/2025
 - Contrats et conventions

7. Divers

1. Désignation du secrétaire de séance

Madame PESCHARD du corps des parents se dévoue pour rédiger le Procès-Verbal du Conseil d'Administration.

2. Approbation du procès-verbal du 2 juillet 2024

- Monsieur le Proviseur précise qu'il n'a pas reçu à ce jour le courrier de la représentante de la région qui avait émis une réserve sur la perception du budget lors du précédent Conseil d'administration.

- Les parents d'élèves précisent que le Procès-Verbal est « léger » et regrette que dans les questions diverses, l'absence de la mention de leurs questions n'apparaisse pas (question concernant les vestiaires, annexe du Règlement Intérieur sur les tenues, accès des adresses électroniques sur MBN des parents d'élèves RPE ou délégués de classe...), ni la mention de la disparition du cahier de liaison transmise à la fin de ce même CA.

Monsieur le Proviseur propose de lui transmettre les éléments en question pour les intégrer au PV en question.

O 12

N 0

A 7

⇒ le Conseil d'Administration approuve le PV.

3. Bilan de l'année scolaire 2023/2024

- Les examens

Les résultats du lycée pour les différents diplômes sont corrects dans l'ensemble voir même bons pour certains (90% de réussite au brevet).

Le résultat de certaines formations est à temporiser notamment en CAP car sur 10 inscrits, seuls 6 se sont présentés à l'examen, ce qui change drastiquement les résultats.

Le taux d'insertion professionnel 6 mois après l'obtention du diplôme est 64 % des élèves ;

⇒ Suite à une question du corps des élèves, Monsieur le Proviseur précise que les chiffres qui ne tiennent pas de la poursuite d'étude (environ 30% des élèves).

- L'orientation des premières années :

Les élèves de 3^{ème} choisissent parfois de poursuivre dans le domaine de la restauration et de l'hôtellerie mais peu restent à Dumas (4/22).

Il est à noter que :

- Sur les 72 places ouvertes en 2nd Pro, 66 élèves ont effectivement suivi leur scolarité en 2nd dont seulement 60 élèves continuent en 1^{ère} Pro (30 en services, 30 en cuisine), les autres sont réorientés.

- Les élèves en STHR ont été 54 en 2nd et seulement 45 poursuivent leur scolarité en STHR.

Ces classes sont complétées alors par des élèves venant de 2nd générale.

- Les indicateurs de la vie scolaire

Sur l'année 2023-2024, il est à retenir que 17 *faits scolaires* ont été retenus pour diverses raisons : enfance en danger, dégradation volontaire, intrusion dans l'établissement. La moitié d'entre eux ont fait l'objet d'un signalement auprès des Forces de l'Ordre, sans corrélation avec les sanctions internes.

Les *conseils de discipline* ont légèrement diminué ; sur les 12 conseils, 9 ont abouti à l'exclusion définitives avec une nouveauté regrettable, des conseils ont malheureusement concernés des BTS.

L'*absentéisme* est allé crescendo vers la fin de l'année, proche de 20% dans certaine formation.

Le dispositif *PHARE* a traité 15 situations.

- Divers : la vie du lycée concerne aussi 6 voyages et 70 sorties scolaires, des stages à l'étranger (Allemagne/Irlande) ou mobilités Erasmus, des actions financées par le Pass Culture, la labélisation E3D, les concours, les services

extérieurs (Foire Européenne, sollicitation Crédit Mutuel, EGAST...), les concours ou encore l'ouverture de la brasserie.

4. Présentation du plan annuel de remplacement de courte durée

- Le taux de remplacement de courtes durées (inférieur à 15 jours d'absence) concerne 3 532 heures qui n'ont pas été assurées au cours de l'année 2023-2024. Pour limiter ces absences, 24 pactes ont été utilisés (1 pacte = enveloppe de 18h).
- le *Pacte enseignant* regroupe 30 enseignants sur les 110 de l'ensemble des équipes pédagogiques.
- les *Indemnités pour Missions Particulières (IMP)* seront limitées à des missions institutionnelles essentiellement le programme PHARE, la dotation informatique et le référentiel culture.

5. Présentation du projet d'évaluation

Le principe repose sur la note de service « Modalités d'évaluation des candidats » du 28 juillet 2021. Il a pour objectif de rendre la note explicite et reflète la moyenne de manière significative dans une optique d'harmonisation nationale (ParcourSup).

Ce document n'est pas anodin car il s'impose à tous et est opposable à tous.

⇒ Question du corps des parents : peut-on faire la même chose pour la voie professionnelle ? Malheureusement non car la voie pro s'organise plus autour de compétences et que ce n'est pas d'actualité pour le moment.

⇒ Question annexe du corps des parents : pourquoi les élèves en STHR sont en trimestres et non en semestres ; réponse en raison du stage mais il est demandé de ne pas poser de question supplémentaire pour éviter d'alourdir le CA.

6. Points financiers

➤ *Répartition des crédits d'état* : sont différents entre les voies pro et tech et peuvent être corrigés sur l'exercice suivant.

Ce qui est notamment le cas par exemple pour le Fonds Social Lycéen qui a une dotation de 6 413.54 € alors que la demande était de 9 000€.

⇒ Remarque du corps des élèves surpris de constater qu'il n'y a pas de budget pour leurs activités. Monsieur le Proviseur rappelle que pour cela qu'il faut remplir des critères précis et que l'argent du CVL n'est pas forcément fléché ; de plus, l'argent public n'a pas vocation à financer des fêtes.

Sauf que les représentants du corps enseignant rappellent que selon la [CIRCULAIRE N°2001-184 DU 26-9-2001 relative à la réglementation financière](#)

et comptable des Fonds de vie lycéenne - finalité et modalités de gestion, cette ligne budgétaire à vocation à « favoriser l'initiative des lycéens en tant que porteurs et/ou acteurs d'initiatives concrètes. » dont « animations culturelles ou éducatives (exposition, fête, ...) ».

De plus, le passage à O.P.A.LE (Outil de Pilotage et d'Administration financiers en établissements publics Locaux d'Enseignement), nouveau logiciel de gestion risque de bloquer certains projets car l'exercice se sera exclusivement sur l'année civile et non scolaire.

⇒ Question du corps des parents : quand se réunit le CVL car l'année scolaire passée, ils n'ont jamais été convoqué ? réponse : le plus souvent entre midi et deux.

➤ **Programme prévisionnel des sorties et voyages 2024/2025 :**

BTS Tourisme : 2€/élèves (250) - journée intégration soit 500€

1 TST 1&2 : 20€/élèves (70) - journée Ribeauvillé soit 1 400 €

2nd STRHR : 25€/élèves (63) - journée intégration 1 575 €

En vote unique pour les 3 activités :

Oui 19

Non 0

Abstention 0

⇒ le Conseil d'Administration approuve le financement à l'unanimité.

➤ **Tarifs de restauration collective 2024/2025 :**

Le principe de l'internat à 1€ est maintenu, les parents s'acquittent donc d'un ticket modérateur de 10 € pour les 10 mois de scolarité.

Le repas de la cantine, lui passe de 4,75 € à 4,85 € (soit une hausse de 2,10%)

Vote unique pour l'ensemble des tarifs :

Oui 19

Non 0

Abstention 0

⇒ le Conseil d'Administration approuve l'ensemble des nouveaux tarifs à l'unanimité.

➤ **Contrats et conventions :**

- Convention avec le rectorat doit être renouvelée car le recteur a été changé (Olivier FARON arrivé en mars 2022 a été remplacé par Olivier KLEIN nommé le 26 juin 2024)
- Avec la base de défense pour les classes défenses (3^{ème})
- Sc Po : "Programme d'Études Intégrées - PRO"

En vote unique pour les 3 :

Oui 19

Non 0

Abstention 0

7. Divers

Rappel du corps des parents : des questions sont en suspend (Règlement Intérieur, problème récurrent des vestiaires et disparition du cahier de liaison)...
Monsieur le Proviseur rappelle les règles concernant les questions et du respect de l'ordre du jour.

Levée de séance 20h09